

Division du premier degré

**Fiche profil de poste : Enseignant / Enseignante - Coordonnateur/ coordonnatrice
Ecole en autorégulation (EX DAR) - EE GUYNEMER 1**

Circonscription : Strasbourg 3

Localisation : Ecole Elémentaire Guynemer 1, 11 rue d'Argenton STRASBOURG

1. Définition du poste et des missions :

Contexte de l'école :

L'école Guynemer 1 est implantée dans le quartier du Neuhof. Elle fait partie du **Réseau d'Education Prioritaire (REP+)** Solignac éducative qui comprend 3 écoles élémentaires et 3 écoles maternelles. Elle appartient aussi à la cité Neuhof-Meinau-Elsau. L'école comprend 9 classes élémentaires, dont des classes de CP et de CE1 à effectifs allégés (dispositif « 100% de réussite »).

Elle comprend depuis la rentrée 2019 un dispositif **DAR (Dispositif d'autorégulation)**, devenu **Ecole en autorégulation**, qui œuvre selon les principes de l'autorégulation. Ce dispositif est construit en partenariat avec le DASCA (Dispositif d'Accompagnement et de Soins Coordonnés pour l'Autisme, établissement de l'association Adèle de Glaubitz).

Principes de fonctionnement du dispositif :

Le dispositif vise la scolarisation dans les classes ordinaires de l'école élémentaire des élèves avec Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA). Afin de réduire les troubles du comportement et de tendre vers l'autonomie dans les apprentissages, une équipe médico-sociale est implantée au sein de l'école.

Les objectifs pédagogiques visés pour les élèves concernés par le dispositif sont ceux attendus dans les programmes de l'école élémentaire. L'enseignement structuré et accessible attendu permet d'augmenter la capacité à être calme et éveillé, afin d'entrer dans les apprentissages pédagogiques.

Pour ce faire, un(e) enseignant(e) est nommé(e) comme maître-maîtresse supplémentaire au sein de l'école.

Le service de cet-cette enseignant(e) s'organise, conformément au service des autres enseignants de l'école, en vingt-quatre heures hebdomadaires d'enseignement et trois heures consacrées aux travaux en équipe, aux relations avec les parents, à la participation aux réunions institutionnelles de l'établissement scolaire.

Le dispositif dispose d'une salle d'autorégulation destinée aux interventions individuelles.

L'adaptation des démarches pédagogiques et éducatives est une nécessité, dans la mesure où l'enfant avec TSA, même s'il bénéficie d'une prise en charge pluridisciplinaire adaptée, manifeste des difficultés dans les interactions, la communication, la compréhension des situations, la mise en place des compétences de base. Cette adaptation devra s'effectuer dans chaque classe, mise en œuvre par chaque enseignant avec l'appui du plateau technique médico-social.

Missions :

L'enseignant/enseignante nommé(e) comme maître/maîtresse supplémentaire au sein de l'école participe à la cohérence des actions des différents professionnels.

- Il/Elle partage avec les autres professionnels de l'équipe médico-sociale un langage et des outils de réflexion communs
- Il/Elle réalise avec l'enseignant de la classe et l'équipe médico-sociale, les évaluations pédagogiques qui permettent le réajustement des projets (l'équipe éducative réalise les évaluations comportementales)

- Il/Elle élabore avec l'équipe (enseignants et professionnels du médico-social) le PPI (projet pédagogique individualisé ou Projet Personnalisé d'Intervention) qui articule PIA et PPS
- Il/Elle prend en charge les élèves avec TSA au sein de la salle d'auto-régulation
- Il/Elle supplée l'enseignant de la classe afin que ce dernier puisse avoir des temps de concertation avec les membres de l'équipe médico-sociale
- Il/Elle favorise l'établissement de relations de confiance et de collaboration entre l'équipe de professionnels médico-sociale et les enseignants de l'école
- Il/Elle transmet des observations organisées à la personne chargée de la supervision
- Comme l'ensemble de l'équipe avec qui il/elle partage les éléments d'informations et avis recueillis auprès des parents, il/elle respecte le droit au secret et à la discréetion professionnelle vis-à-vis de l'enfant et de sa famille
- Il/Elle participe à l'adaptation des supports pédagogiques, nécessaires en classe d'autorégulation et en classe ordinaire
- Il/Elle inscrit son travail dans celui du réseau des enseignants des dispositifs TSA du département.

2. Connaissances, compétences et qualités requises :

- Savoir faire preuve d'adaptation, d'écoute et de réactivité ;
- Savoir travailler en équipe et coordonner un réseau d'acteurs ;
- Agir en référence constante au principe de l'éducabilité cognitive et dans le respect des recommandations de bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé ;
- Faire preuve de discréetion et de respect du secret professionnel partagé ;
- Être en capacité de faire évoluer ses méthodes d'enseignement en fonction des recommandations de la supervision ;
- Avoir une connaissance approfondie de l'ensemble des programmes de la maternelle et de l'élémentaire ainsi que des démarches pédagogiques de manière à construire des séquences d'apprentissage prenant en compte les besoins des élèves ;
- Avoir une connaissance fine des connaissances et compétences du socle commun.

3. Conditions de recrutement – conditions d'emploi

- Les candidats et candidates seront reçus pour un entretien devant une commission.
- Régime indemnitaire (sous réserve de remplir les conditions) :
 - ISAE
 - Indemnité enseignement spécialisé et adapté
 - Indemnité REP+ selon quotité d'affection
 - Indemnité de fonction particulière si titre professionnel

Contact :

Ecole Elémentaire Guynemer I - Tél : 03 88 34 22 75 - mail : ce.0670383c@ac-strasbourg.fr

IEN ASH - Tél : 03 88 45 92 30 - mail : jenash67@ac-strasbourg.fr

IEN Strasbourg 3 - Tél : 03 69 20 93 35 - mail : jen.strasbourg3@ac-strasbourg.fr